

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

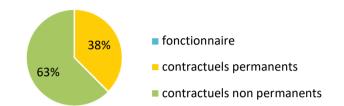


POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

Effectifs

- 8 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024
 - > 0 fonctionnaire
 - > 3 contractuels permanents
 - > 5 contractuels non permanents



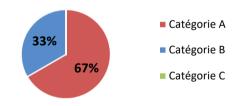
- 3 contractuels permanents en CDI
- Précisions emplois non permanents
 - ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
 - ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
 - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative		100%	100%
Technique			
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	0%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut



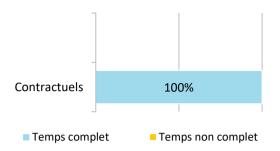
Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Attachés	67%
Rédacteurs	33%

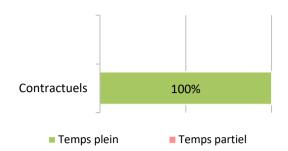
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

Temps de travail des agents permanents -

Répartition des agents à temps complet ou non complet

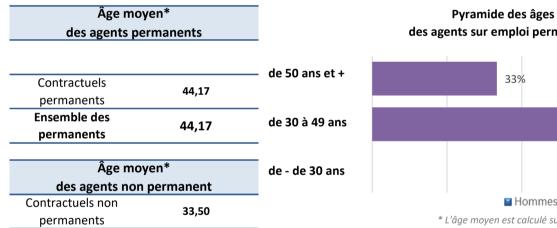


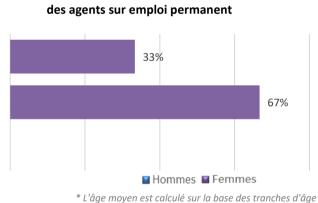
Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Pyramide des âges _____

En moyenne, les agents de la collectivité ont 44 ans





Équivalent temps plein rémunéré

7,90 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 0,00 fonctionnaire
- > 2,99 contractuels permanents
- > 4,91 contractuels non permanents

14 378 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie Catégorie A Catégorie B 1,00 ETPR Catégorie C

Positions particulières

Aucune position particulière

Mouvements

 En 2024, aucune arrivée d'agent permanent et aucun départ

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
3 agents	3 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*					
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024					
Fonctionnaire					
Contractuels	→	0,0%			
Ensemble	→	0,0%			

→ Aucun départ d'agent permanent en 2024

 Aucune arrivée d'agent permanent en 2024

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

7

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

→ Les charges de personnel représentent 80,56 % des dépenses de fonctionnement

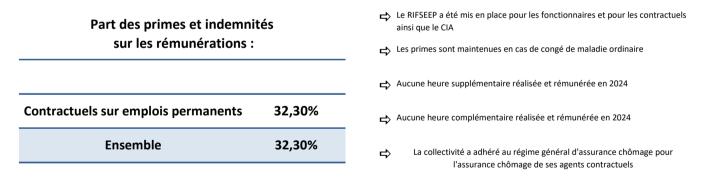
Budget de fonctionnement*	558 979 €	Charges de personnel*	450 286 €	\Longrightarrow	Soit 80,56 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					
Rémunérations ann emploi permanent :			149 581 €		Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités v IFSE : CIA :	versées :		48 310 € 43 710 € 4 600 €		140 414 €
Heures supplémentair Nouvelle Bonification Supplément familial de	Indiciaire :	mentaires :	0 € 0 € 0 €		
Complément de traite	ment indiciaire (0	CTI)	0€		

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Caté	gorie A	Caté	gorie B	Caté	gorie C
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative		S		S		
Technique						
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières		S		S		

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 32,3 %



→ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Fonctionnaires Fonctionnaires					Contractuels sur emploi permanents							
Montant annuel moyen par ETPR		Femmes			Hommes			Femmes			Hommes	
moyen par Err k	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A							s	s				
Catégorie B							S					
Catégorie C												

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

 Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents contractuels en 2024

	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	0,00%	0,00%	0,11%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	0,00%	0,00%	0,11%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	0,00%	0,00%	0,38%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- Aucun jour de carence prélevé pour les agents permanents
- → La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

- Accidents du travail

 Aucun accident du travail déclaré en 2024

Prévention et risques professionnels

→ ASSISTANTS DE PRÉVENTION
Aucun assistant de prévention désigné dans

FORMATION

la collectivité

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

→ DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

DOCUMENT DE PRÉVENTION

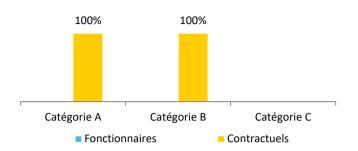
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2016

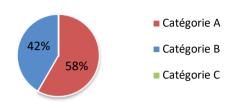
Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Formation

- → En 2024, 100,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour
- 12 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024



7 631 € ont été consacrés à la formation en 2024



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 4 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	75%
Autres organismes	25%

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	39 %
Frais de déplacement	23 %
Autres organismes	38 %

- Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	
Montant global des participations	2 300 €	
Montant moyen par bénéficiaire	383 €	

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité

Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

Précisions méthodologiques

→ 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : juillet 2025 Version 1